

2020

Gemeng Bous



Infos 08/2020

05.08.2020



Commune de Bous

Rapport conseil communal

Séance publique du 25 juin 2020

Présences :	Carlo Kütten	bourgmestre
	Netty Simon-Kill	échevine
	Joé Beissel	échevin
	Jos Johanns	conseiller
	Pierre Braun	conseiller
	Bernd Zimmer	conseiller
	Antonio Da Costa Araujo	conseiller
	Bernard Heinesch	secrétaire ff.
Absentes et excusées:	Patricia Gonzalez, Aurore Rössler	

1) Désignation membres commissions des loyers

Le conseil communal a décidé, à huis clos, à l'unanimité des membres présents de désigner aucun candidat pour un mandat dans la commission des loyers du canton de Remich.

2) Compte-rendu séance du 28 mai 2020

Le conseil communal a approuvé à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la séance du conseil communal du 28 mai 2020.

3) Déclarations de recettes

Le conseil communal a approuvé à l'unanimité des membres présents diverses déclarations de recette.

4) Etat des restants

Le conseil communal a approuvé à l'unanimité des membres présents l'état des restants de l'exercice 2019 au montant de 6.402,53.- Euros et a décidé d'accorder une décharge pour la somme de 98,82.- Euros et de poursuivre en justice les autres débiteurs figurant sur l'état en question.

5) Enseignement musical

a) Le conseil communal a approuvé à l'unanimité des membres présents l'organisation scolaire provisoire de l'enseignement musical de la commune de Bous pour l'année scolaire 2020/2021 présentée par l'Ecole de Musique de l'association sans but

1) Besetzung der Mietkommission des Kantons Remich

Der Gemeinderat beschließt, in geheimer Sitzung, mit den Stimmen der anwesenden Mitglieder, keinen Kandidaten für die Besetzung der Mietkommission des Kantons Remich vorzuschlagen.

2) Genehmigung des Sitzungsberichtes vom 28^{ten} Mai 2020

Der Bericht der Gemeinderatssitzung vom 28^{ten} Mai 2020 wurde mit den Stimmen der anwesenden Mitglieder angenommen.

3) Einnahmeerklärungen

Der Gemeinderat genehmigt mit den Stimmen der anwesenden Mitglieder verschiedene Einnahmeerklärungen.

4) Restantenetat

Der Gemeinderat genehmigt mit den Stimmen der anwesenden Mitglieder den Restantenetat des Jahres 2019 in Höhe von 6.402,53.- Euro und entscheidet die Summe von 98,82.-Euro abzuschreiben während die restlichen Schuldner gerichtlich belangt werden.

6) Organisation Musikunterricht

a) Der Gemeinderat genehmigt, mit den Stimmen der anwesenden Mitglieder, die provisorische Organisation des Musikunterrichtes der Gemeinde Bous für das Schuljahr 2020/2021 sowie sie von der Musikschule der „Union Grand-Duc Adolphe“ vorgestellt wurde. Es liegen 7

lucratif "Union Grand-Duc Adolphe" avec 7 inscriptions pour les cours de formation instrumentale et 2 inscriptions pour les cours de formation musicale.

b) Le conseil communal a approuvé à l'unanimité des membres présents une convention du 09 juin 2020 entre le collège échevinal de la commune de Bous et l'association sans but lucratif "Union Grand-Duc Adolphe" relative à l'organisation et le financement des cours de musique dans le cadre de l'enseignement musical de la commune de Bous de l'année scolaire 2020/2021.

6) Convention Syrdall Heem

Le conseil communal a approuvé à l'unanimité des membres présents une convention du 20 janvier 2020 entre le Ministère de la Famille, les collèges échevinaux des communes de Betzdorf, Bous, Contern, Dalheim, Lenningen, Niederanven, Sandweiler, Schuttrange, Waldbredimus, Weiler-la-Tour et l'association sans but lucratif "Syrdall Heem asbl" dans l'intérêt de la gestion et du financement du "Club Senior Syrdall" pendant l'année 2020.

7) Convention Jugendwave

Le conseil communal a approuvé à l'unanimité des membres présents une convention et un avenant du 06 avril 2020 entre le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, les collèges échevinaux des communes de Bous, Remich, Schengen et Stadtbredimus ainsi que l'association sans but lucratif "Centre régional de rencontre pour jeunes des communes de Bous, Remich, Schengen et Stadtbredimus Asbl" réglant la gestion et le financement du-dit centre régional pour les années 2020 à 2022.

8) Acte d'achat

Le conseil communal a approuvé à l'unanimité des membres présents un acte notarié du 16 juin 2020 entre le collège échevinal de la commune de Bous et les époux Schott-Gerard relatif à l'acquisition d'un terrain agricole et plus précisément d'un terrain labourable sis au lieu-dit « A Breedent » à Rolling.

9) Acte d'achat

Le conseil communal a approuvé à l'unanimité

Einschreibungen für Instrumentalkurse und 2 Einschreibungen für den Musikunterricht vor.

b) Der Gemeinderat genehmigt mit den Stimmen der anwesenden Mitglieder eine Konvention vom 09^{ten} Juni 2020 zwischen der Gemeindeverwaltung Bous und der „Union Grand-Duc Adolphe asbl“. Die Konvention betrifft die Organisation und die Finanzierung der Musikurse im Rahmen des Musikunterrichts der Gemeinde Bous für das Schuljahr 2020/2021.

6) Konvention Club Senior Syrdall

Der Gemeinderat genehmigt einstimmig eine Konvention vom 20^{ten} Januar 2020 zwischen dem Familienministerium und den Schöffenräten der Gemeinden Betzdorf, Bous, Contern, Dalheim, Lenningen, Niederanven, Sandweiler, Schuttrange, Waldbredimus, Weiler-la-Tour sowie der Asbl „Syrdall Heem“ betreffend die Organisation und die Finanzierung des „Club Senior Syrdall“ im Jahr 2020.

7) Konvention Jugendwave

Der Gemeinderat genehmigt mit den Stimmen der anwesenden Mitglieder eine Konvention vom 6^{ten} April 2020 zwischen dem Ministerium für Bildung und Jugend und den Schöffenräten der Gemeinden Bous, Remich, Schengen und Stadtbredimus sowie der asbl „Centre régional de rencontre pour jeunes des communes de Bous, Remich, Schengen und Stadtbredimus“. Die Konvention regelt den Betrieb sowie die Finanzierung des betreffenden Jugendzentrums für die Jahre 2020 bis 2022.

8) Erwerb eines Grundstückes

Der Gemeinderat genehmigt mit den Stimmen der anwesenden Mitglieder einen notariellen Akt vom 16^{ten} Juni 2020 mit den Eheleuten Schott-Gerard betreffend den Erwerb eines Grundstückes gelegen In Rolling – „A Breedent“.

9) Erwerb eines Grundstückes

Der Gemeinderat genehmigt mit den Stimmen

des membres présents un acte notarié du 11 juin 2020 entre le collège échevinal de la commune de Bous et Madame Denise Marcelle Wiltzius et Madame Pascale Fernande Denise Geimer relatif à l'acquisition d'un terrain sis au lieu-dit « Rue d'Assel » à Rolling.

10) Organisation scolaire

Le conseil communal a pris note des explications de l'échevine Mme Simon-Kill relative à l'organisation scolaire de l'enseignement fondamental à Bous pour l'année 2020/2021.

11) Gestion des déchets nucléaires

Le conseil communal a décidé à l'unanimité des membres présents d'adopter une prise de position commune des communes du Grand-Duché du Luxembourg relative à la stratégie belge de gestion des déchets nucléaires et de s'opposer au projet de plan pour l'enfouissement géologique tel que proposé actuellement par l'autorité responsable belge.

12) Le conseil communal a pris note d'interpellations relatives

- au risque de dépassement de la quantité d'eau potable réservée à la commune de Bous et les pénalités y afférentes.
- à la fusion projetée avec la commune de Waldbredimus. Le collège échevinal avoue que le projet accuse un certain retard par rapport au planning initial, retard qui est dû à la crise sanitaire COVID-19 et aux différends au niveau du conseil communal de Waldbredimus.
- au chantier à Assel et au blocage de l'arrêt de bus.
- aux travaux de fauchage aux abords de la voirie étatique et communale et invite le collège échevinal à intervenir auprès du service technique dans l'intérêt de conserver la flore existante.
- à la proposition de réaménagement de chemins ruraux en 2021.
- à une limitation générale de la vitesse maximale autorisée sur les chemins ruraux à 30 km/h.
- au blocage d'un sentier communal par un habitant de la commune de Bous et invite le

der anwesenden Mitglieder einen notariellen Akt vom 11^{ten} Juni 2020 mit Frau Denise Marcelle Wiltzius und Frau Pascale Fernande Geimer betreffend den Erwerb eines Grundstückes gelegen In Rolling – „rue d'Assel“.

10) Schulorganisation

Der Gemeinderat nimmt Kenntnis der Erklärungen von Frau Netty Simon-Kill betreffend die provisorische Schulorganisation für das Jahr 2020-2021.

11) Entsorgung Atommüll

Der Gemeinderat schließt sich mit den Stimmen der anwesenden Mitglieder einer gemeinsamen Stellungnahme der Gemeinden des Großherzogtums Luxemburg, betreffend die Entsorgung atomarer Abfälle durch belgische Behörden, an. Die Luxemburger Gemeinden zeigen sich nicht einverstanden mit der Absicht der belgischen Behörden, atomaren Abfall in entsprechenden geologischen Formationen zu vergraben.

12) Der Gemeinderat nimmt Kenntnis einiger Interpellationen bezüglich

- dem Risiko der Überschreitung des Wasserkontingents und der diesbezüglichen Strafzahlungen.
- der geplanten Fusion mit der Gemeinde Waldbredimus. Die Planungen sind wegen der COVID-19 Pandemie sowie wegen Unstimmigkeiten im Gemeinderat von Waldbredimus in Verzug geraten.
- der Baustelle in Assel und den daraus resultierenden Behinderungen im Bereich der Bushaltestelle.
- der Mäh- und Mulcharbeiten entlang der Feldwege. Der Gemeinderat bittet den Schöffenrat die Gemeindearbeiter darauf hinzuweisen die Erhaltung der Flora zu schützen.
- des Vorschlages der Instandsetzung der Feldwege im Jahr 2021.
- der allgemeinen Beschränkung der zulässigen Höchstgeschwindigkeit auf den Feldwegen auf 30 kmh.
- der Sperrung eines Gemeindepfades durch einen Anwohner.
- der Verschmutzung nach dem „Buergbrennen“

collège échevinal à intervenir dans l'intérêt de dégager le sentier.

- à l'état de salubrité du lieu du "Buergbrennen" et demande au collège échevinal d'inviter l'Amicale Pompjeeën Bous à nettoyer le site

Le conseil communal a pris note des explications du collège échevinal par rapport au problème du littering à certains endroits dans la commune et de la proposition d'y installer des panneaux d'avertissement.

Le conseil communal a pris note des explications du collège échevinal relatives à l'acquisition d'une maison à Bous

und bittet den Schöffenrat die „Amicale Pompjeeën Bous“ aufzufordern den Ort zu säubern.

Der Gemeinderat nimmt Kenntnis der zunehmenden Verschmutzung an verschiedenen Stellen des öffentlichen Raumes sowie dem Vorschlag dem mit einer Beschilderung entgegen zu wirken.

Der Gemeinderat nimmt Kenntnis des geplanten Erwerbes eines Hauses in Bous.



Règlement communal de circulation

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que la délibération du conseil communal du 23 avril 2020, portant adoption d'un avenant au règlement communal de circulation, relatif à la limitation de la vitesse à 50 km/h au chemin dit « Um Hintgen », a été approuvée par décision de Madame la Ministre de l'Intérieur du 18 juin 2020, réf. 322/20/CR.

A partir de la date de la présente, la délibération prémentionnée est à la disposition du public à la maison communale de et à Bous – 20, rte de Luxembourg aux heures usuelles d'ouverture.

En exécution de l'article 7 de la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours en annulation contre la décision du conseil communal du 23 avril 2020 peut être introduit par ministère d'un avocat à la Cour devant les juridictions de l'ordre administratif dans un délai de trois mois à partir de l'affichage de la présente.

Bous, le 02 juillet 2020



Transport public

Nouveaux horaires rentrée scolaire 2020-2021

Les **modifications horaires** des lignes RGTR du présent avis Bus seront officiellement valables à **partir du dimanche 13 septembre 2020** (voir site MDDI : <http://www.transports.lu/IVU/Lignes>)

Pour les itinéraires exactes et les horaires, nous vous prions de consulter les horaires sous <https://www.mobiliteit.lu>

146 Itzig - Erpeldange - Mondorf (cs)

- Toutes les courses changent de catégorie 6.0 vers 5.0 sauf 5471 Y, 5741 Y qui changent de catégorie vers 6.2.
- Changement d'itinéraire, toutes les courses desserviront la localité de Bous et les localités d'Assel et Rolling ne sont plus desservis.

160 Luxembourg - Stadtbredimus – Remich

- Réorganisation de la ligne suite, réorganisation réseau RGTR.

161 Luxembourg - Stadtbredimus - Remich (cs)

- La course 3463 change de catégorie 5.0 vers 6.2.

175 Lux-Gare – Remich

- Réorganisation de la ligne suite, réorganisation réseau RGTR.

176 Luxembourg - Mondorf - Remich (cs)

- Suite à la réorganisation du réseau RGTR les courses 3401 dép. 06 :40, 3403 dép. 06 :40 et 3461 dép. 06 :50 de la ligne 185 sont transférés vers la ligne 176.

177 Luxembourg - Ellange - Remich – Erpeldange

- Réorganisation de la ligne suite, réorganisation réseau RGTR.

180 Mondorf-les-Bains – Remich

- Réorganisation de la ligne suite, réorganisation réseau RGTR.

182 Perl (D) - Remich - Ersange (via Waldbredimus) (cs)

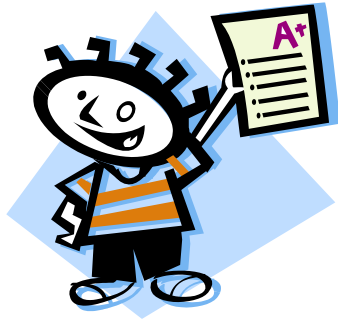
- La course 6762 s change de catégorie 5.0 vers 6.2.
- La course 3467 change de catégorie 5.0 vers 7.2 et change de mandataire Zenners devient Weber.
- Une nouvelle variante allant de Grevenmacher vers Schengen Lycée est introduite sur la course 3671 à 07:25 départ Remich Gare, devient c. 3503 à 06:57 départ.

184 Remich - Moutfort – Kirchberg

- Réorganisation de la ligne suite, réorganisation réseau RGTR.

457 Ersange - Bous - Grevenmacher - Remich (cs)

- La course 6071 change de catégorie 6.0 vers 6.2.
- Suppression de la desserte des localités d'Ersange, Trintange, Roedt, Assel, Rolling, Bous et Remich et desserte des localités de la Commune de Schuttrange.



SUBSIDES SCOLAIRES AUX ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS MÉRITANTS



Par la présente, il est porté à la connaissance des intéressé(e)s que les demandes de subside en relation avec les résultats obtenus pendant l'année scolaire 2019/2020 sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bous pour le **16 octobre 2020** au plus tard, accompagnées des pièces justificatives nécessaires. Les formulaires de demande sont à la disposition des intéressé(e)s au secrétariat communal aux jours et heures usuels d'ouverture ainsi que sur le site Web de la commune de Bous sous « Formulaires ».

Pour toutes informations complémentaires, prière de vous adresser directement au secrétariat communal (tel. 2366927621/20).



SUBSIDE POUR SPORTIFS MÉRITANTS



La commune de Bous se propose d'allouer aux sportifs individuels domiciliés sur le territoire de la commune de Bous et aux équipes sportives des associations locales ayant réalisé au courant de la saison 2019-2020 des performances individuelles ou collectives remarquables (champion, vice-champion, vainqueur de coupe ou finaliste, sélection pour un championnat du Monde, un championnat d'Europe, les Jeux des petits Etats d'Europe, ...) une récompense respectivement un subside. Le formulaire de demande est à la disposition des intéressé(e)s au secrétariat communal aux jours et heures usuels d'ouverture ainsi que sur le site Web de la commune de Bous sous « Formulaires ».

Les associations et sportifs concernés sont priés de bien vouloir transmettre avant le **16 octobre 2020** à l'administration communale de Bous une demande de subside avec les pièces à l'appui renseignant sur les performances réalisées.

Le relevé des équipes ou sportifs méritants des associations locales devra être remis par les associations respectives.

URB KIDS

RECRUITEMENT



Sport a Spass mat mengen Kollegen

Zesammenhalt als Equipe



Hues du 4 Joer oder méi?
Wëlls du gärén Fussball spillen?
Egal op Meedchen oder Jong,
d'URB Kids waarden op dech!



Méi Informatiounen op
www.urb.lu/kids
jeunes@urb.lu